Séance du 03/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Bien grandir dans ma ville*
Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Délibération n° : 219
Dossier : 190444

Direction en charge : Education et Petite Enfance
Objet : Accueil de loisirs périscolaire pour l'année scolaire 2019-2020 - Conventions - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 24/05/2019
Compte rendu affiché le : 04/06/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour jusqu'à la question n° 65 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, Mme Geneviève ALBOUY (présente jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER (présent à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour)

Absents-Excusés :

M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) M. Florent PIGEON (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à M. Jacques FRESSINET) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 03/06/2019

Politique : *Bien grandir dans ma ville*
Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Délibération n° : 219
Dossier : 190444

Direction en charge : Education et Petite Enfance
Objet : Accueil de loisirs périscolaire pour l'année scolaire 2019-2020 - Conventions - Approbation

□ Rappel et Références :
Le Projet Éducatif Local, voté le 7 décembre 2015, constitue le cadre de référence de l'action éducative de la Ville avec ses partenaires.

Le Code de l'action sociale et des familles définit la réglementation des accueils collectifs de mineurs (CASF Art R 227-1).

□ Motivation et Opportunité :
La Ville a lancé un appel à projet auprès d'associations pour la mise en o uvre de l'accueil de loisirs périscolaire le matin avant la classe à partir de 7 h 30, et le soir après la classe et jusqu'à 19 h.

L'accueil de loisirs périscolaire est proposé aux familles des écoles publiques et privées dont les parents ne peuvent assurer la garde pour des raisons professionnelles, de recherche d'emploi, de formation, ou en réponse à une demande spécifique et/ou exceptionnelle ne pouvant trouver de solution plus adaptée, ou à un projet spécifique comme une aide à la socialisation.

Un accueil de loisirs périscolaire est ouvert ou maintenu si la fréquentation moyenne par séance (matin ou soir) est supérieure ou égale à 5 enfants; ce besoin d'accueil périscolaire est constaté durant l'année scolaire 2018-2019.

□ Contenu :
La Ville de Saint-Étienne a lancé un appel à projet aboutissant à des conventions de partenariat avec les structures qui mettront en o uvre l'accueil de loisirs périscolaire.

Cet accueil de loisirs est organisé dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les tarifs appliqués aux familles sont relatifs au quotient familial et identiques dans toute la Ville.
Les projets pédagogiques et les candidatures des structures sont articulés avec le Projet Éducatif Local.

Les structures partenaires participent dans l'année à l'évaluation du dispositif.

Les structures partenaires bénéficient, pour mettre en o uvre l'activité, de subventions dont le montant total s'élève pour l'année scolaire 2019-2020 à 755 378€.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**
Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :
– approuver le recours à un appel à projets,
– approuver les conventions à intervenir avec les associations en charge de l'accueil de loisirs périscolaire,
– autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les conventions de partenariat avec les structures d'accueils de mineurs à intervenir, dont un exemple restera joint au dossier, ainsi que tous les actes de gestion afférant à ceux-ci, y compris la résiliation faisant suite à l'arrêt d'activité.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 50 voix pour, 0 voix contre, 7 abstention(s)	**Imputation budgétaire**
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Samy KEFI-JEROME**